



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA –Cécile GAUVILLE/HERBET
Françoise LEDOUX – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER - Michel CAILLOUX
- Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Henri KIRIEL - Alain TROUVE

Absents : Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUERFELLI
Jacky MELIQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Christophe KROL pouvoir à Sylvie BERTIN

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 2 juin 2010
- ONF : Autorisation de marquage pour les parcelles 1,3 et 4
- Rapports annuels 2009 des services publics Eau potable et Assainissement
- Avenant de prolongation du contrat d'affermage assainissement
- Centre Bourg : choix du cabinet d'études
- Restaurant scolaire : choix du prestataire

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2010 :

Claude BOUHELIER mentionne qu'un oubli a été fait pour ce qui concerne l'adhésion à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des 3 Fôrets du service SVP prestataire spécialisé dans l'information, l'aide à la décision, le soutien et l'accompagnement dans divers domaines.

Il était en effet convenu d'évaluer la qualité de la prestation à l'issue d'une année, avant de la renouveler.

Le compte rendu est rectifié en ce sens.

Après cette rectification, le compte rendu du conseil municipal du 2 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Office National des Forêts : autorisation de marquage des parcelles 1, 3 et 4 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les parcelles des Fouilleux vont être exploitées par l'ONF dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale.

Le conseil municipal est donc sollicité pour donner son accord afin que l'ONF réalise le marquage des arbres des parcelles concernées.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour donner son accord à l'ONF.

3. Rapports annuels 2009 des services publics Eau potable et Assainissement :

Alain TROUVE informe du contenu des rapports annuels des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2009 fournis par la Lyonnaise des Eaux.

Les déséquilibres observés l'an passé entre la production d'eau potable et les quantités traitées à la station d'épuration ont désormais disparus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces rapports à l'unanimité.

4. Avenant de prolongation du contrat d'affermage assainissement :

Monsieur Le Maire précise au conseil municipal que le contrat d'affermage d'assainissement arrive à échéance le 5 octobre 2010. Une consultation pour mise en concurrence est en cours mais ne sera pas terminée pour octobre 2010.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger le contrat d'affermage d'assainissement avec La Lyonnaise des Eaux d'une année comme la loi le permet, portant ainsi son terme au 5 octobre 2011, cette durée pouvant être réduite dans le cas où un nouveau mode d'exploitation de ce service public de l'assainissement entrerait en vigueur avant cette date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat d'affermage.

5. Etude du centre bourg : choix du prestataire

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal, qu'à la suite du refus de financement du PNR sur la version préalable de l'étude relative au centre bourg, le cahier des charges a été revu.

Une nouvelle consultation a été relancée auprès de cabinets d'études.

8 prestataires avaient fait une demande du dossier de consultation.

4 prestataires ont fait une offre.

3 bureaux d'étude ont été auditionnés vendredi 2 juillet dernier.

Après analyses et études des propositions des cabinets consultés, c'est l'offre du Cabinet Céline Leblanc qui est retenue par la commission d'appels d'offres pour assurer la prestation pour un montant de 52 175 € HT.

Monsieur le Maire précise que la commune s'engage à hauteur de 20 % du montant HT de l'étude, les 80 % étant subventionnés par le PNR.

Après accord sur le financement par le PNR courant septembre, l'étude devrait débuter en janvier 2011.

6. Restauration scolaire :

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, conformément au code des marchés publics, la société prestataire des repas à la cantine devait être mise en concurrence.

Une consultation a été lancée début juin.

3 entreprises ont fait une offre.

Les critères d'évaluation étaient les suivants : coûts, qualité, distance, prestations animations.

La commission d'appels d'offres s'est réunie en mairie le 21 juin 2010 et a retenu la Société SOGERES pour un montant de 34 700 euros HT annuel et pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la commission d'appels d'offres et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 :40.

Le Maire
Philippe FALKENAU

1^{ère} Adjointe
Eveline NICOLAS

2^{ème} Adjoint
Claude BOUHELIER

3^{ème} Adjoint
Bernard VERSCHELDEM

4^{ème} Adjoint
Maurice OUERFELLI

5^{ème} Adjoint
Philippe HULOT

Conseillère Municipale
Sylvie BERTIN

Conseiller Municipal
Michel CAILLOUX

Conseillère Municipale
Sandra DINET

Conseillère Municipale
Mireille FALQUE

Conseillère Municipale
Cécile GAUVILLE HERBET

Conseiller Municipal
Stanislas HALAMA

Conseiller Municipal
Henri KIRIEL

Conseiller Municipal
Christophe KROL

Conseillère Municipale
Françoise LEDOUX

Conseiller Municipal
Guillaume MARECHAL

Conseiller Municipal
Jacky MELIQUE

Conseiller Municipal
Philippe PORCHER

Conseiller Municipal
Alain TROUVE